

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 25 mai 2009, à 19 h 15, au Centre communautaire Le Trivent, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Antonio Fortier, district 2
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Sont absents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1
Gilbert Thomassin, district 4

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal par le directeur-général et secrétaire trésorier, en date du 22 mai 2009, entre 13 h et 16 h.

169-09 **Ouverture de la séance extraordinaire**

À 19 h 15, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

170-09 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement modifiant le règlement n° 504-06 en vue d'augmenter la dépense et l'emprunt
4. Avis de motion – règlement n° 584-09 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04
5. Adoption du second projet de règlement n° 584-09 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04
6. Dépôt de l'ouverture de soumissions et octroi de contrat à *Métro Excavation* – Remplacement de la conduite d'eau potable entre le poste de pompage et le réservoir
7. Embauche de Madame Rosie Truchon au poste de secrétaire-réceptionniste
8. **Période de questions**
9. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

171-09 Avis de motion – règlement modifiant le règlement n° 504-06 en vue d’augmenter la dépense et l’emprunt

M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement n° 504-06 en vue d’augmenter la dépense et l’emprunt.

172-09 Avis de motion – règlement n° 584-09 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04

M. LE CONSEILLER HARMEL L’ÉCUYER donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure le règlement n° 584-09 – règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04.

173-09 Adoption du second projet de règlement n° 584-09 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04

Tous déclarent avoir lu le second projet de règlement n° 584-09 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L’ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement n° 584-09 ayant pour titre « *Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04* », soit adopté et signé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

174-09 Dépôt de l’ouverture de soumissions et octroi de contrat à *Métro Excavation* – Remplacement de la conduite d’eau potable entre le poste de pompage et le réservoir

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d’ouverture des soumissions reçues aux bureaux de la firme *Tecsult inc.* pour le remplacement de la conduite d’eau potable entre le poste de pompage et le réservoir.

Soumissionnaires / montant de la soumission (taxes incluses)

	Montant de la soumission
Métro Excavation	168 712.01 \$
Maxi Paysage	183 014.40 \$
Excavation Bérubé	229 305.56 \$
Entreprises P.E.B.	250 627.65 \$
Vallier Ouellet Inc.	335 492.72 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

D’ octroyer un contrat au **plus bas soumissionnaire conforme aux exigences** soit *Métro Excavation*, pour un montant de 168 712.01 \$ (sans les taxes applicables), pour le remplacement de la conduite d’eau potable entre le poste de pompage et le réservoir.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

175-09 Embauche de Madame Rosie Truchon au poste de secrétaire-réceptionniste

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'embauche de Madame Rosie Truchon, au poste de secrétaire-réceptionniste, à titre d'employée régulière, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois et selon les dispositions du *Manuel regroupant les conditions de travail des employés* qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

176-09 Période de questions

Aucun citoyen n'était présent à cette séance extraordinaire.

177-09 Levée de la séance extraordinaire

**IL EST PROPOSÉ, À 19 H 16, PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier